

**Sicherheitsfonds BVG**

Geschäftsstelle  
Postfach 1023  
3000 Bern 14  
Telefon 031 380 79 71  
Telefax 031 380 79 76

**Fonds de garantie LPP**

Organe de direction  
Case postale 1023  
3000 Berne 14  
Téléphone 031 380 79 71  
Téléfax 031 380 79 76

**Fondo di garanzia LPP**

Ufficio di direzione  
Casella postale 1023  
3000 Berna 14  
Telefono 031 380 79 71  
Telefax 031 380 79 76

Justificatif n°

Année de calcul

**Formule d'annonce et de décompte pour l'octroi de subsides aux employeurs affiliés à plusieurs institutions de prévoyance**

Employeur/entreprise	Institution de prévoyance 1	Institution de prévoyance 2	Institution de prévoyance 3
	N° d'enreg.*	N° d'enreg.*	N° d'enreg.*
	N° d'empl.*	N° d'empl.*	N° d'empl.*
	* N°s d'enregistrement et d'employeur selon la formule FG 3 reçue de l'institution de prévoyance		

**Observations**

Conformément à l'article 58, 3<sup>e</sup> alinéa LPP et à l'article 6, 3<sup>e</sup> alinéa OFG 2, pour faire valoir le droit aux subsides, la structure d'âge doit être déterminée compte tenu de l'ensemble du personnel. Le décompte est effectué par l'employeur, qui reçoit les instructions nécessaires par les institutions de prévoyance auprès desquelles il est assuré. Ceci concerne les salaires coordonnés et les bonifications de vieillesse pro rata temporis. Les totaux obtenus de toutes les institutions de prévoyance doivent être inscrits ci-après de même que le total général qui en résulte. S'il existe encore maintenant un droit au subside, la formule, accompagnée des attestations de l'institution de prévoyance, doit être remise directement au Fonds de garantie LPP, qui procédera lui-même à la distribution des subsides aux institutions de prévoyance intéressées.

Institution de prévoyance	Somme des salaires coordonnés déterminants pour le droit aux subsides au pro rata temporis	Somme des bonifications de vieillesse déterminantes pour le droit aux subsides au pro rata temporis	14 % de la colonne 1	Subside = col. 2 ./ col. 3
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
<b>1</b>				
<b>2</b>				
<b>3</b>				
<b>Total</b>				

**(laisser en blanc)**

Distribution des subsides

Total de tous les subsides de chaque institution de prévoyance	% du total	Répartition du subside légal en résultant sur les instit. de prévoyance par rapport à la colonne 5
CHF		
Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7

**Pour toutes questions:**

Responsable: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

Lieu/Date

Timbre de l'entreprise/Signature

**Annexe:** formules FG 3 des différentes institutions de prévoyance